LES FILTRES PLANTES



LE DIMENSIONNEMENT DE L'INSTALLATION EST EFFECTUE EN FONCTION DES CARACTERISTIQUES DE L'HABITATION

AVANTAGES:

- Pas de fosse toutes eaux en amont (sauf exception)
- Pas de consommation d'énergie (sauf si besoin d'une pompe de relevage)
- Bonne adaptation aux variations de charges

INCONVENIENTS:

- Entretien régulier (désherbage, faucardage annuel et ratissage de la surface des
- Entretien du poste relevage (si présent dans la filière = consommation ponctuelle d'électricité)
- Besoin d'une superficie de terrain non négligeable

Pour plus d'informations:

- Directement auprès de votre SPANC en contactant le technicien
- Site interministériel: http://www.assainissement-non-collectif.developpementdurable.gouv.fr/

Guide sur les installations — outil d'aide au choix

http://www.assainissement-non-collectif.developpement-durable.gouv.fr/les-filtresplantes-agrees-a632.html



LE SPANC VOUS INFORME SUR LES FILIERES EN ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Deux choix possibles: Les filières dites classiques ou les filières agréées

Les filières dites « classiques » sont dimensionnées en fonction des caractéristiques de l'habitation ainsi que de la nature du sol et du sous-sol (perméabilité). Les différentes filières présentées ci-dessous sont dimensionnées pour une habitation de 5 pièces principales et sont toutes précédées d'un traitement primaire.

Ce type de système nécessite peu d'entretien (cf plaquette entretien), vidange régulière de la fosse et bac dégraisseur si existant, vérification du bon écoulement des eaux à travers le dispositif. Son espérance de vie en dépendra grandement.

Les tranchées d'infiltration

- Terrain perméable
- Longueur totale de tranchées : 45 à 90 m en fonction de la perméabilité
- 15 à 30 m de tranchées par pièce principale supplémen-
- Longueur maximale pour une tranchée : 30 m

Le lit d'épandage à faible profondeur

- Terrain perméable - Surface: 60 m²
- 20 m² par pièce principale supplémentaire
- Longueur : 30 m maximum, Largeur : 8 m maximum

Le filtre à sable vertical non drainé

- Terrain très perméable
- Surface: 25 m²
- 5 m² par pièce principale supplémentaire
- Largeur : 5 m

Il peut être drainé si le terrain est peu perméable, dans ce cas la profondeur augmente mais le dimensionnement reste identique.

Le tertre d'infiltration

- Nappe proche
- Surface: au sommet: 25 m², à la base 60 à 90 m² selon perméabilité
- Pièce principale supplémentaire : sommet : 5 m² et base : 20 à 30 m²
- Largeur : 5 m au sommet



Communauté de communes Portes Sud Périgord—SPANC- 23 Avenue de la Bastide— 24500 EYMET

Le Technicien: Manuel MAIGNIEZ

Port: 07 87 11 97 49

Mail: ccpsp24.spanc@orange.fr



LE FILTRE COMPACT

Plusieurs type de matériaux filtrants:

- Fragments de coco
- Laine de roche
- Écorce de pin
- Et bien d'autres...



LA MICRO STATION

Deux types:

- À cultures libres
- À cultures fixées

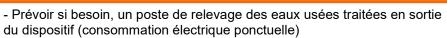


LE DIMENSIONNEMENT DE L'INSTALLATION EST ADAPTE AUX CARACTERISTIQUES DE L'HABITATION

AVANTAGES et INCONVENIENTS DU FILTRE COMPACT



- Surface réduite par rapport aux filières classiques,
- Filière étanche permettant si nécessaire, de réduire la distance entre le dispositif et l'habitation
- Pas de consommation d'énergie (sauf si besoin d'un poste de relevage)
- Vidange de la fosse tous les 4 à 5ans



- Renouvèlement du substrat en moyenne tous les 10 à 12 ans
- Le contrat d'entretien proposé par le constructeur est recommandé

AVANTAGES et INCONVENIENTS DE LA MICRO STATION



- Surface réduite par rapport aux filières classiques,
- Filière étanche permettant si nécessaire, de réduire la distance entre le dispositif et l'habitation



- Non acceptée pour un fonctionnement par intermittence
- Vidange pouvant être plus régulière (dès que la hauteur de boues
- >30% du volume total du décanteur primaire—cf guide de l'utilisateur)
- Le contrat d'entretien proposé par le constructeur est recommandé

LE REJET:

Le rejet des eaux usées traitées doit être infiltré dans le sol en place comme préconisé par la réglementation. Si l'infiltration est impossible (manque de superficie, sol non adapté à l'infiltration...) il est alors possible de rejeter les eaux usées traitées au milieu hydraulique superficiel (ruisseau, fossé...) sous réserve des autorisations nécessaires et s'il est démontré par une étude particulière à la charge du pétitionnaire qu'aucune autre solution d'évacuation n'est envisageable.

Pour plus d'informations:

- Directement auprès de votre SPANC en contactant le technicien
- Site interministériel :

http://www.assainissement-non-collectif.developpement-durable.gouv.fr/Guide sur les installations — outil d'aide au choix

http://www.assainissement-non-collectif.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/12032_ANC_Guide-usagers_complet_02-10-12_light_cle1713de.pdf